



## Menaces de suppression de l'APL : l'unanimité contre

Même si la ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a eu récemment des propos rassurants pour les Français allocataires de l'APL (Aide personnalisée aux logements) et pour les professionnels immobiliers soucieux de la solvabilisation de la demande, il semble que l'idée de supprimer ou de réduire drastiquement ce dispositif quarantenaire fasse son chemin. En réaction au rapport des trois corps d'inspection de l'Etat qui sont les auteurs de l'étude, le Conseil général de l'environnement et du développement durable, l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des finances, Sylvia Pinel a en effet déclaré : "ce rapport contribue à la réflexion du gouvernement (sans que rien ne soit décidé)".

On sait d'expérience qu'il reste souvent quelque chose de ces rapports. De celui-là en tout cas, il restera une levée de boucliers tous azimuts. Des acteurs majeurs de chacun des segments de bénéficiaires visés par une éventuelle suppression émanent des réactions violemment négatives.

Ainsi, le site spécialisé dans les offres de logements pour les étudiants, Log-étudiant, fustige une mesure qui serait prise sur des présuppositions : l'APL serait à l'origine de l'inflation des loyers. Seulement voilà, rien ne le prouve. Il est certain en revanche que la pénurie de logements adaptés aux étudiants est à l'origine de l'augmentation. Retirer à ceux qui y ont droit aujourd'hui cette aide les condamnerait à ne pouvoir décohabiter et sans doute à renoncer à leur projet d'études.

De son côté, le leader français du courtage en crédits immobiliers, CAFPI, est favorable à un recentrage de l'APL sur les ménages à plus faibles revenus. En revanche, martèle Philippe Taboret, Directeur Général Adjoint, cette rationalisation serait assassine pour l'accession à la propriété si elle ne se doublait pas d'un rétablissement du PTZ dans l'ancien. Le logement existant, grâce à des prix moindres, est un fort potentiel de résolvabilisation de la demande.

Enfin, François Gagnon, Président de ERA France et ERA Europe, dénonce les intentions de supprimer l'APL si le logement dépasse une certaine taille ou encore si le bénéficiaire est propriétaire d'un bien loué ou d'une résidence secondaire. Au nom de quel principe un allocataire serait-il pénalisé sur un patrimoine, le plus souvent hérité ? A cet égard, pourquoi ne pas aussi sanctionner les ménages qui détiendraient deux véhicules ou encore qui auraient constitué une épargne de précaution ?

Il est urgent que le gouvernement, alors que s'écrivent les lettres de cadrage budgétaires des ministères, fasse un sort à l'hypothèse de la suppression de l'APL... Les avis d'expert s'accordent sur l'inopportunité voire l'absurdité d'une telle mesure.

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Toutes les informations Galivel & Associés](#)



Contact Presse

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Pascale Pradère - 01 41 05 02 02**

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - <http://www.galivel.com>